



SOMMAIRE

Pépins : Pommes – Poires

Ravageurs

Carpocapse : Captures en baisse, conditions favorables aux accouplements, nouvelles éclosions.

Petite tordeuse des fruits : Nouvelles captures.

Eulia : Captures localement significatives.

Capua : Aucune capture.

Pandemis : Augmentation des captures.

Tordeuse rouge des bourgeons : Diminution des captures.

Tordeuse verte des bourgeons : Diminution des captures.

Sésie : Augmentation des captures.

Zeuzère : Nouvelles captures.

Cossus gâte-bois : Captures localisées.

Puceron cendré : Aucune observation.

Puceron lanigère : Aucune observation.

Pathologies

Oïdium : Pression stable.

Tavelure : Nouvelles sorties de taches, diminution de la pression.

Noyaux : Prunes – Cerises

Ravageurs

Carpocapse des prunes : Captures localement significatives.



Crédit photographique FREDON Hauts-de-France

Carpocapse (*Cydia pomonella*)

Carpocapse adulte

Etat des lieux en parcelle :

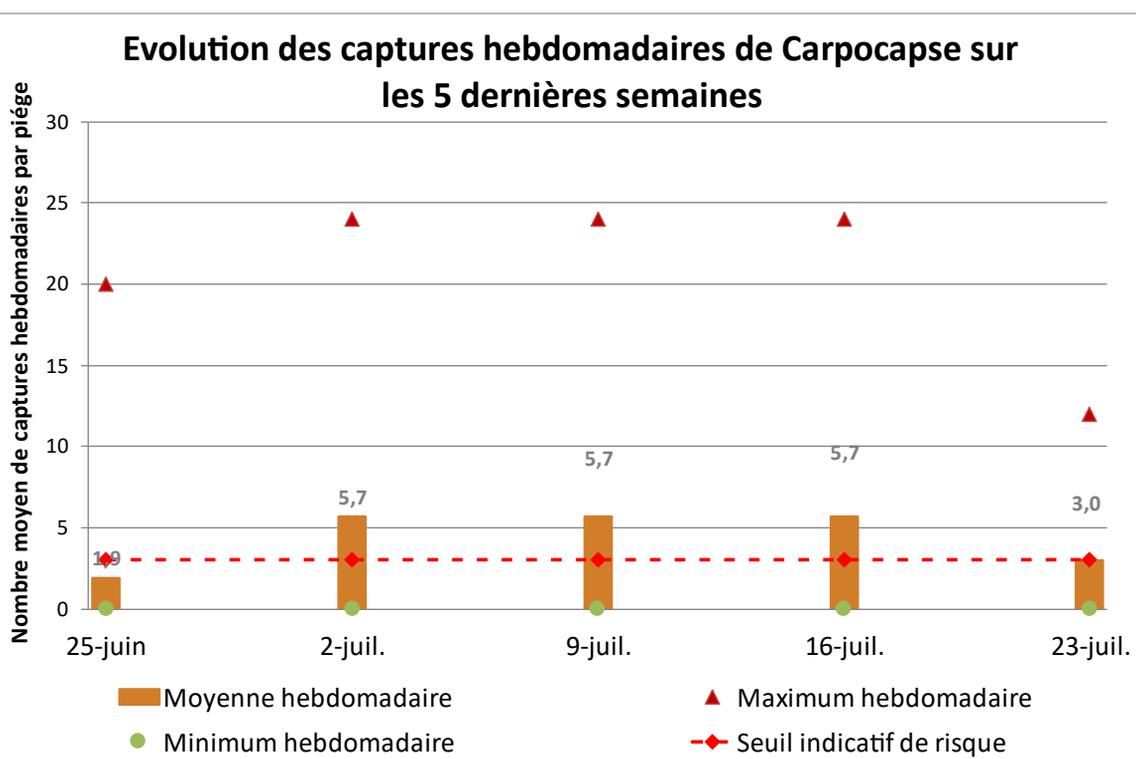
- Captures dans la majorité des secteurs ;
- Captures **de 0 à 12 individus** ;
- **62% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans les secteurs **Arrageois, La Bassée et Avesnois**.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

- 3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha ;
- 4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha ;
- 5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha ;
- 6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha.



Etat des lieux en parcelle :

- Conditions favorables aux accouplements sur l'ensemble des secteurs ;
- Période de référence sélectionnée : **21 et 22 juillet**.

Analyses des risques :

- Au cours de la semaine passée les secteurs présentant des populations dépassant le seuil indicatif de risque sont : **Arrageois, La Bassée et Avesnois**.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés et relevés régulièrement afin de comparer les captures aux conditions d'accouplements.

Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	16/07/2024	17/07/2024	18/07/2024	19/07/2024	20/07/2024	21/07/2024	22/07/2024
Flandre Maritime (59)							
Flandre Intérieure (59-62)							
Lille Sud (59)							
Montreuillois (62)							
La Bassée (59)							
Hainaut (59)							
Abbevillois (80-62)							
Arrageois (62)							
Cambrésis (59)							
Avesnois (59)							
Amiénois (80)							
Thiérache (59-02)							
Picardie Verte (80-60)							
Neslois (80-60-02)							
St Quentinnois (02)							
Laonnois (02)							
Montdidérien (80-60)							
Soissonnois (60-02)							
Senlisien (60)							
Omois (02)							

Seuil indicatif de risque :

- Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



DNA : données non accessibles, problème technique / DNE : données non évaluables

Éclosions



Etat des lieux en parcelle :

- De nouvelles **pontes** sont désormais **écloses** ;
- Les prochaines éclosions sont attendues à partir du **26 juillet**.

Gestion des risques :

- Il est important de suivre les pièges à phéromones afin d'identifier au mieux les périodes à risque ;
- Les prochains bulletins annonceront l'évolution des incubations.

	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves
Flandre Maritime (59)	du 30-juin	au 1-juil.	18-juil.	Amiénois (80)	du 30-juin	au 1-juil.	18-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
Flandre Intérieure (59-62)	du 30-juin	au 1-juil.	18-juil.	Thiérasche (59-02)	du 30-juin	au 1-juil.	18-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
Lille Sud (59)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	Picardie Verte (80-60)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
Montreuillois (62)	du 30-juin	au 1-juil.	19-juil.	Neslois (80-60-02)	du 30-juin	au 1-juil.	16-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	23-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
La Bassée (59)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	St Quentinois (02)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
Hainaut (59)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	Laonnois (02)	du 30-juin	au 1-juil.	16-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		
Abbevillois (80-62)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	Montdidérien (80-60)	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 21-juil	au 22-juil.	03-août		
Arrageois (62)	du 30-juin	au 1-juil.	18-juil.	Soissonnais (60-02)	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	22-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 21-juil	au 22-juil.	03-août		
Cambrésis (59)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	Senlisien (60)	du 07-juil	au 8-juil.	20-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	27-juil.		du 21-juil	au 22-juil.	3-août		
Avesnois (59)	du 30-juin	au 1-juil.	17-juil.	Omois (02)	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		
	du 07-juil	au 8-juil.	21-juil.		du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		
	du 14-juil	au 15-juil.	26-juil.		du 21-juil	au 22-juil.	02-août		

IC : Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions
 AP : Avortement Probable : délai d'incubation supérieur au maxima biologique

Retrouvez toutes les explications des tableaux carpocapse dans la fiche « OAD : Modèle Carpocapse DGAL-Onpv Carpocapse des pommes et des poires *Cydia pomonella* » ou en suivant [ce lien](#).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Etat des lieux G1 :

- **Emergences de G1** touchent à leur fin : **96% en moyenne** (min 92%, max 100%) ;
- Poursuite des **éclosions de larves de G1** : **83% en moyenne** (min 73%, max 92%).

Analyse des risques G1 :

- Les **captures devraient tendre vers une diminution**, marquant la fin du vol de première génération ;
- **Attention cependant aux éclosions de larves qui se poursuivent.**

Gestion des risques G1 :

- La **stratégie de gestion** concerne encore la **G1**.

Etat des lieux G2 :

- Prévisions des **émergences des adultes de G2** (selon la modélisation) : du **28 juillet au 18 août** selon les secteurs ;
- Prévisions de **l'importance du vol de G2** (selon la modélisation) : de **8 à 42%** de la population finale de G1 selon les secteurs ;

Analyse des risques G2 :

- Le vol de G2 n'a pas encore débuté.

Gestion des risques G2 :

- Dans les **secteurs précoces** (taux d'éclosion de G1 > 90%) : **réaliser une notation de fin de G1** ;
- La notation permet **d'estimer l'efficacité** de la protection et **d'ajuster la stratégie G2**.

Zones géographiques	% d'émergence des adultes de G1	% d'éclosion de larves de G1	Prévision de début de G2 calculs manuels	Prévision de début de G2	Prévision du % total de population de G2 à émerger	% d'émergence des adultes de G2	Prévision de début d'éclosion de G2	% d'éclosion de larves de G2
Flandre Maritime (59)	93%	77%	03-août	13-août	12%	0%	27-août	0%
Flandre Intérieure (59-62)	95%	82%	01-août	10-août	18%	0%	24-août	0%
Lille Sud (59)	97%	86%	30-juil	06-août	25%	0%	21-août	0%
Montreuillois (62)	92%	73%	-	18-août	8%	0%	02-sept	0%
La Bassée (59)	99%	89%	27-juil	03-août	33%	0%	18-août	0%
Hainaut (59)	97%	86%	29-juil	06-août	27%	0%	21-août	0%
Abbevillois (80-62)	96%	83%	31-juil	10-août	21%	0%	24-août	0%
Arrageois (62)	92%	75%	05-août	16-août	10%	0%	31-août	0%
Cambrésis (59)	97%	85%	30-juil	06-août	25%	0%	21-août	0%
Avesnois (59)	96%	84%	31-juil	08-août	23%	0%	22-août	0%
Amiénois (80)	92%	75%	05-août	16-août	10%	0%	31-août	0%
Thiérache (59-02)	94%	77%	04-août	12-août	13%	0%	27-août	0%
Picardie verte (80-60)	95%	82%	02-août	11-août	18%	0%	25-août	0%
Neslois (80-60-02)	98%	87%	28-juil	04-août	30%	0%	18-août	0%
St Quentinnois (02)	96%	83%	31-juil	07-août	24%	0%	20-août	0%
Laonnois (02)	97%	85%	30-juil	05-août	28%	0%	19-août	0%
Montdidérien (80-60)	99%	88%	27-juil	03-août	32%	0%	17-août	0%
Soissonnais (60-02)	98%	85%	30-juil	05-août	28%	0%	18-août	0%
Senlisien (60)	100%	92%	23-juil	28-juil	43%	0%	11-août	0%
Omois (02)	99%	89%	26-juil	01-août	35%	0%	15-août	0%



Petite tordeuse des fruits adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Abbevillois, Thiérache et Neslois** ;
- Captures de **0 à 8 individus** ;
- **60% des parcelles** du réseau concernées.

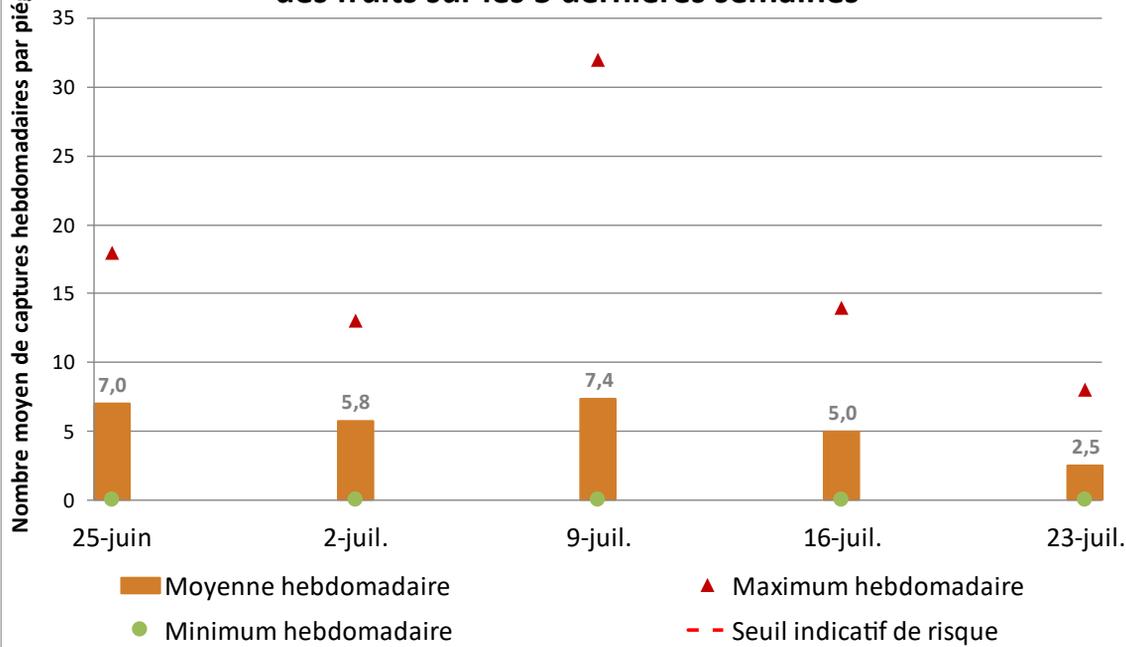
Analyses des risques :

- Dans les parcelles à fort historique de captures, la période est à risque et doit être prise en compte dans le raisonnement de la protection des parcelles.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de petite tordeuse des fruits sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Eulia

Etat des lieux en parcelle :

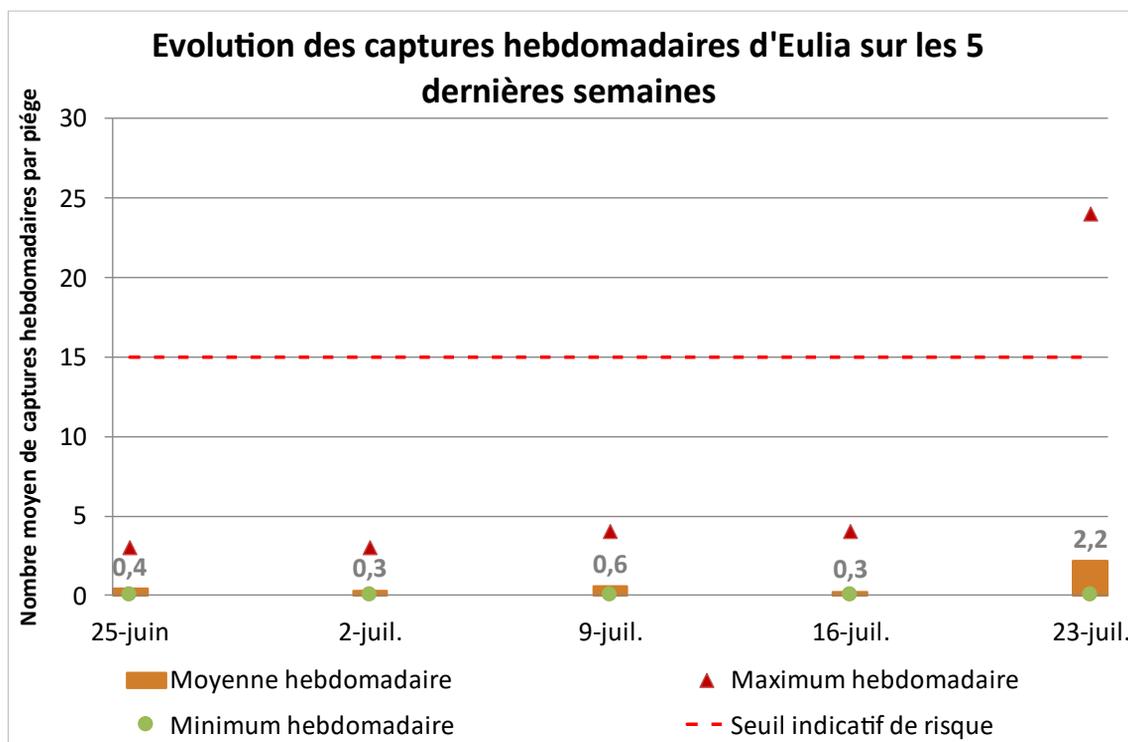
- **Captures** dans les secteurs **Arrageois et La Bassée** ;
- Captures **de 0 à 24 individus** ;
- **23% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans le secteur **La Bassée**.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol. Pour le second vol capture de 15 individus par semaine (seuil validé en Italie).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Capua

Etat des lieux en parcelle :

- Aucune capture.

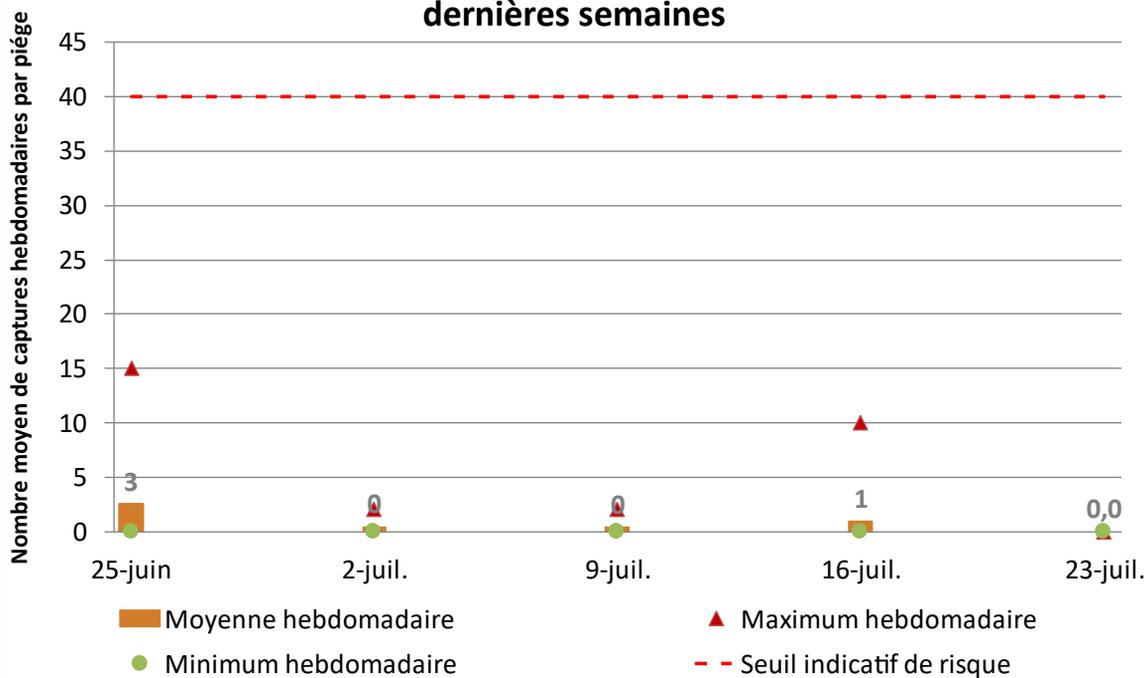
Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de Capua sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

40 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Pandemis adulte

Etat des lieux en parcelle :

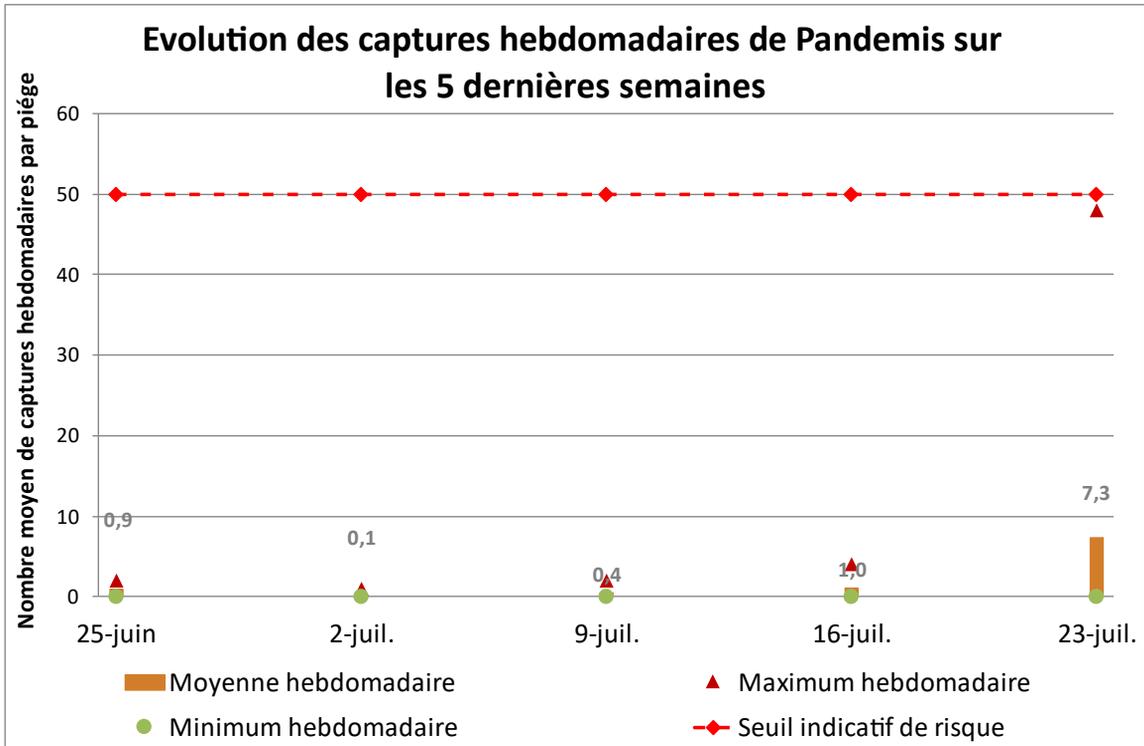
- **Captures** dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Abbevillois, Arrageois, Neslois** ;
- Captures **de 0 à 48 individus** ;
- **75% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans le secteur de **La Bassée** ;
- Augmentation globale des captures.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Tordeuse rouge des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

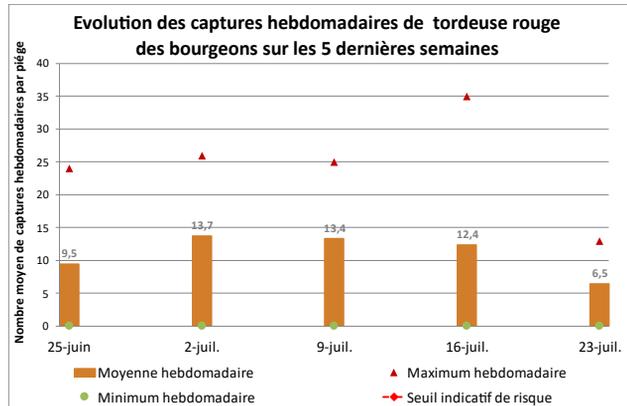
- **Captures** dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Neslois** ;
- Captures de **0 à 13 individus** ;
- **75% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Diminution des captures.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.



Tordeuse verte des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

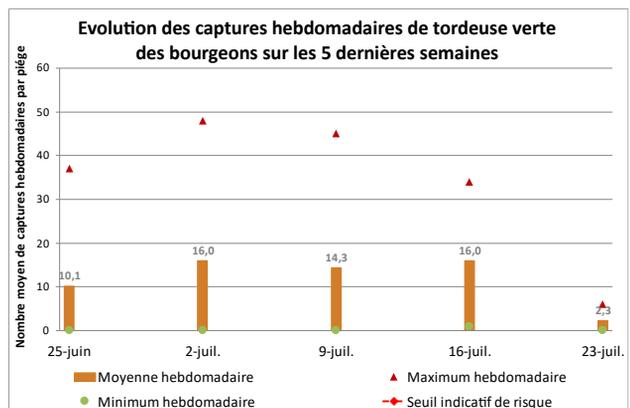
- **Captures** dans les secteurs **Flandre Maritime, Neslois** ;
- Captures de **0 à 6 individus** ;
- **50% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Diminution des captures.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.





Sésie du pommier adulte

Etat des lieux en parcelle :

- **Captures** dans les secteurs **Flandre Maritime, Abbevillois et Arrageois** ;
- Captures **de 0 à 84 individus** ;
- **50% des parcelles.**

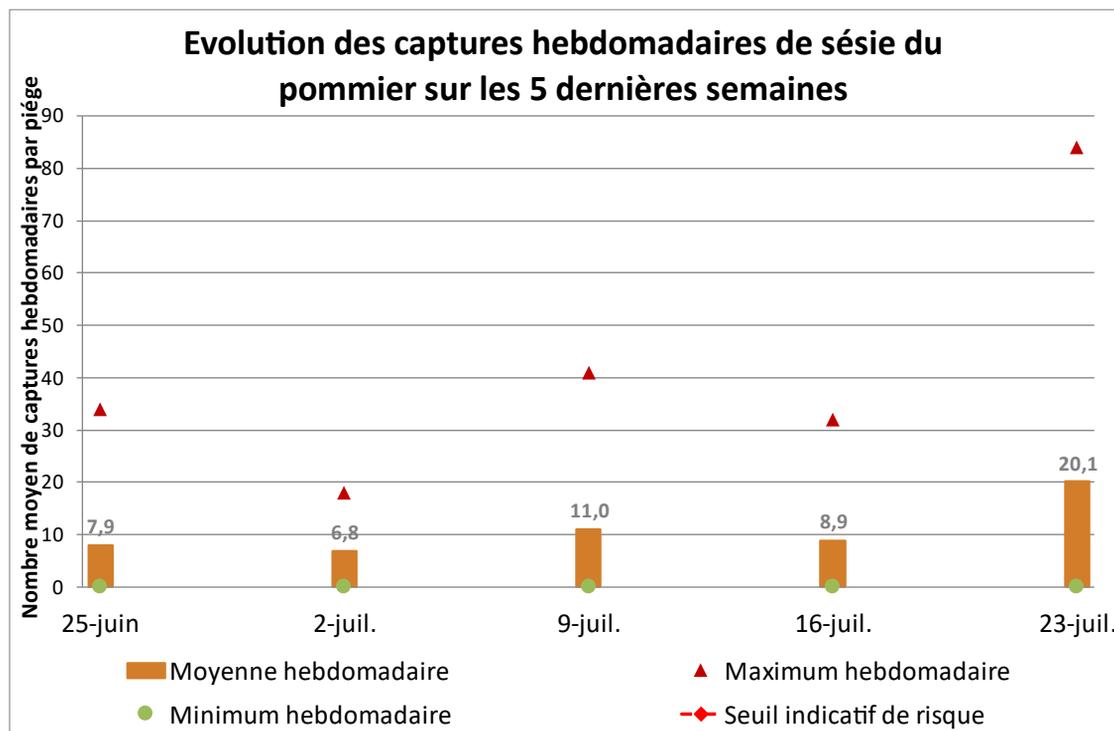
Analyses des risques :

- La présence de cet insecte est **plus marquée** que la semaine précédente ;
- D'importantes captures ont été observées dans le secteur **Flandre Maritime.**

Gestion des risques :

- Pensez à installer, les pièges alimentaires dans les parcelles dès les premières captures ;
- Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (*essais de piégeage massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON HdF, cf. fiche technique disponible en ligne*).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles ;
- 200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans.



Zeuzère adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Abbevillois, Neslois et Thiérrache** ;
- Captures de **0 à 12 individus** ;
- **44% des parcelles.**

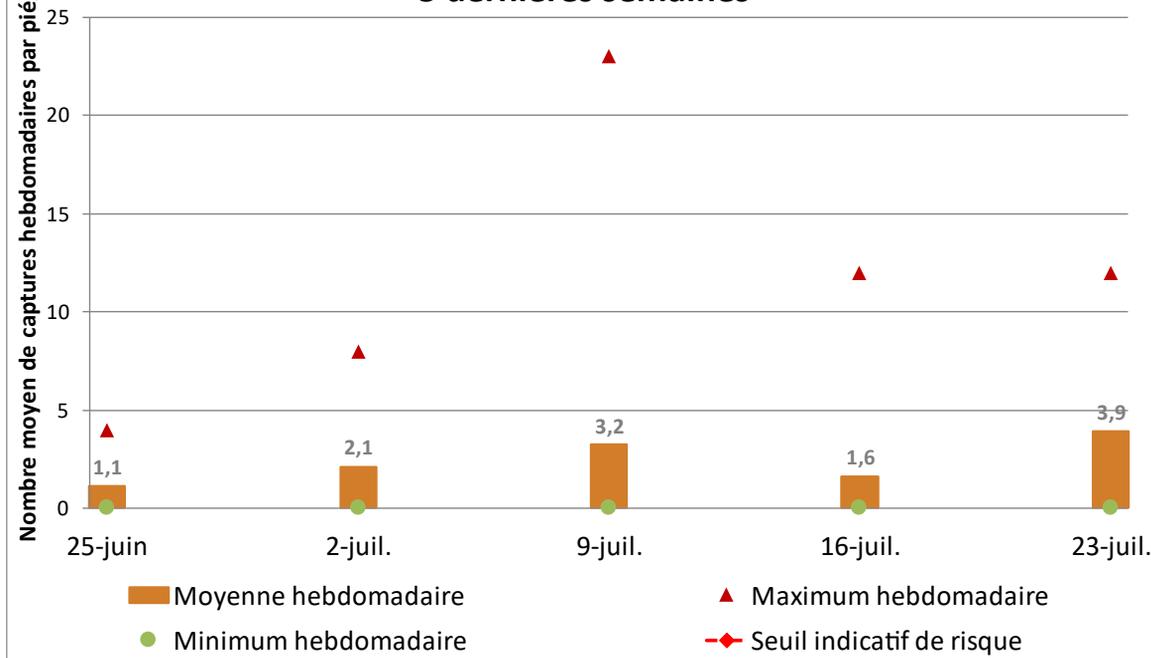
Analyses des risques :

- **Aucun dépassement du seuil** indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de zeuzère sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées sur 50 arbres.



Cossus adulte

Etat des lieux en parcelle :

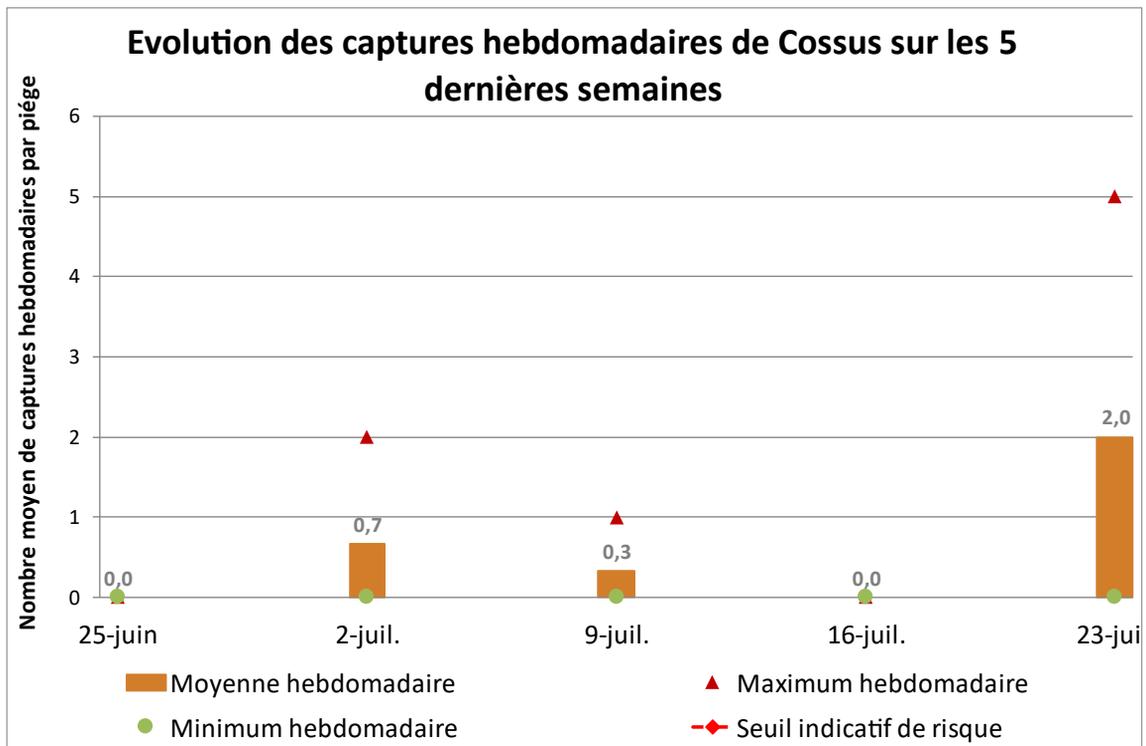
- Captures dans le secteur **Flandre Maritime et Thiérache** ;
- Captures **de 0 à 5 individus** ;
- **67% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Pour les parcelles sensibles, le piégeage massif doit être mis en place.

Gestion des risques :

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Puceron cendré



Puceron cendré



Etat des lieux en parcelle :

Aucune observation.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.

Evolution de la colonisation par le puceron cendré sur pousse	16-juil.	23-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	0,0	0,0	↔
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

1% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Puceron lanigère



Puceron lanigère



Etat des lieux en parcelle :

Aucune observation.

Analyse des risques

- Pas de dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.

Evolution de la colonisation par le puceron lanigère sur pousse	16-juil.	23-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)			
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	0,0	0,0	↔
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

10% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Oïdium



Oïdium sur pousse

Etat des lieux en parcelle :

Des **contaminations sur pousses** ont été constatées en **Flandre Maritime, Soissonnais et La Bassée** ;

- Observation de **0 à 21%** de pousses touchées ;
- **33%** des parcelles du réseau concernées.

Analyses des risques :

- **Dépassement du seuil indicatif de risque** dans les secteurs **La Bassée et Soissonnais**.

Gestion des risques :

- Les conditions **chaudes** et **faiblement pluvieuses** favorisent la maladie ;
- Cette problématique est à raisonner actuellement avec celle concernant la tavelure ;
- La mise en œuvre des mesures prophylactiques (coupe et export des pousses hors du verger) semble la meilleure technique actuellement pour limiter les risques de diffusion au sein du verger.

Evolution des contaminations sur pousse par l'Oïdium	16-juil.	23-juil.	Tendance / S-1
Flandre Maritime (59)	0,7	0,7	↔
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)		21,0	
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	1,0	0,0	↓
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	2,0	0,0	↓
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)	5,0	5,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

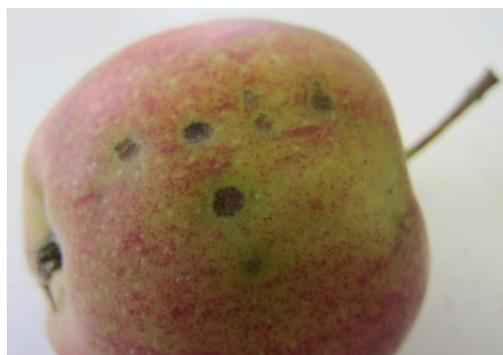
Seuil indicatif de risque :

- 5% de pousses contaminées / 100 pousses.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Tavelure sur fruit

Etat des lieux en parcelle :

- **Sortie de tache sur feuille** constatée au cours de la semaine passée dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Arrageois et Soissonnais** sur **44% des parcelles concernées** ;
- Observation de **contaminations sur fruit** dans l'**Arrageois et Soissonnais** sur **57% des parcelles concernées**.

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	16-juil.	23-juil.	Tendance /S-1	16-juil.	23-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,3	0,3	↔	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)						
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)						
La Bassée (59)		24,0				
Hainaut (59)						
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	3,0	1,7	↓	3,0	1,7	↓
Cambrésis (59)						
Avesnois (59)						
Amiénois (80)						
Thiérache (59-02)	15,0	0,0	↓		0,0	
Picardie Verte (80-60)						
Neslois (80-60-02)						
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)						
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)						
Soissonnais (60-02)	10,0	10,0	↔	5,0	5,0	↔
Senlisien (60)						
Omois (02)						

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Carpocapse des prunes



Carpocapse des prunes

Etat des lieux en parcelle

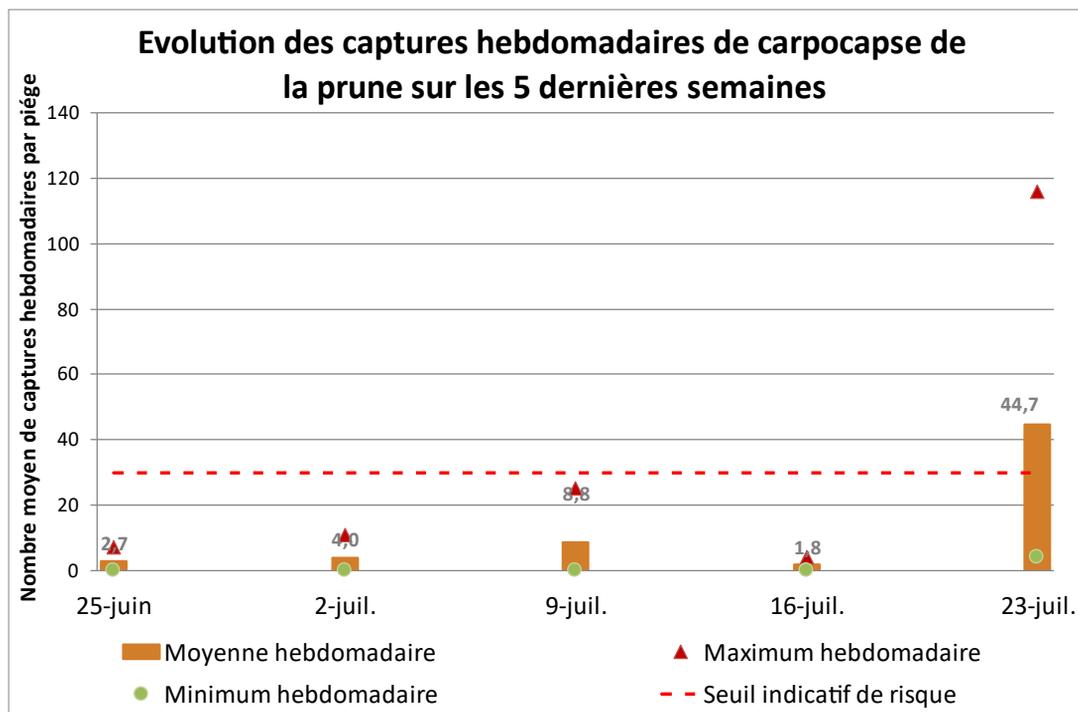
- Captures dans les secteurs **Abbevillois, Arrageois et Avesnois** ;
- Captures de **4 à 116 individus** ;
- **100%** des parcelles du réseau concernées.

Analyse des risques

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans le secteur **Abbevillois**.

Gestion des risques

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

30 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication **d'observateurs**.

Vous êtes producteur, conseiller ou technicien en Hauts de France ;
Vous observez régulièrement vos parcelles ;
Vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs :

Rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier d'une aide à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le dispositif, contactez :

Lauryne POULAIN au 03.21.08.88.77

lauryne.poulain@fredon-hdf.fr

Ou

Martine DEGUETTE au 03.21.08.88.74

martine.deguette@fredon-hdf.fr

Informations pratiques

Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC :

[Portail | Ecophytopic](#)

Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques ».

Accès aux autres éditions du BSV

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

<http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Prochain bulletin le **30 juillet**.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteur : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France ; appui à la mise en œuvre des réseaux et observations : [Martine DEGUETTE](#) - FREDON Hauts-de-France

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : Vergers de Saulty, Vergers BIO OUTTERS, De l'abeille au fruit, Sté PCF de Cumont, L'INSTITUT DE GENECH, Jean CORNEE, autres producteurs, techniciens, FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : [Aurélie Albaut](#) - Chambre d'agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](#)